



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 28 septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHAUNAY, sous la Présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22.09.2015

Présents : Mr SAUVAITRE Guy, Mme BRIZZI Floriane, Mr SOUCHE Guy, Mr TEXIER Jean-Louis, Mme DESBOURDES Béatrice, Mr TERRANOVA Jean-Luc, Mr GARGOUIL Jean-François, Mr CADIOUX Henri-Louis, Mme COLE Della,

Pouvoirs : Mr GRANIER Michel, Mme MIRBEAU Michèle, PASQUAY Françoise

Excusés: Mr VANNERON Michel, Mme TARDY Laurence, Mme DEFORGES Déborah,

Secrétaire de séance : Monsieur CADIOUX Henri-Louis a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Dotation scolaire CCRC 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire propose d'attribuer une dotation scolaire à chaque commune du canton. Le montant pour CHAUNAY s'élève à 3 469.00 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'encaissement de cette somme.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Approbation de la Convention Vision Plus

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu l'arrivée à échéance au 31 décembre 2015 de la Convention Vision Plus avec la société SOREGIES,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la mise à jour de l'annexe au cahier des charges de concession de SOREGIES relative aux Missions et à l'Offre globale éclairage public, qui se décline dans une nouvelle Convention Vision Plus applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 entre SOREGIES et chaque commune ayant transféré sa compétence éclairage public au Syndicat ENERGIES VIENNE,

Vu la nouvelle convention Vision Plus applicable à partir du 1^{er} janvier 2016 clarifiant le périmètre des travaux, d'entretien et d'exploitation des réseaux d'éclairage public confiés à SOREGIES par les Communes ayant transféré cette compétence au Syndicat.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- APPROUVE la nouvelle Convention Vision Plus applicable à compter du 1^{er} janvier 2016,
- AUTORISE la signature par Monsieur le Maire de la nouvelle Convention Vision Plus.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

Objet : Droit de préemption BLANCHARD Alain

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption pour un bien appartenant à Mr BLANCHARD Alain, cadastré section AC n°1, situé rue du calvaire à CHAUNAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Décision modificative n°3/2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les décisions modificatives suivantes :

Section d'Investissement : Dépenses

Article 2183/0133	acquisition de matériel	+ 500.00
Article 21318/0181	bâtiments communaux	+ 4 000.00
Article 2181/0192	cimetière	+ 2 000.00
Article 020	dépenses imprévues	- 6 500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur ces décisions.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 500 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire

maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale). La commune de CHAUNAY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de CHAUNAY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de CHAUNAY soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- La récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement)
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- La mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Désignation de délégués au Comité syndical « Eaux de Vienne-Siveer »

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « Eaux de Vienne-Siveer ».

Monsieur le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 24 février 2015 le Comité Syndical « Eaux de Vienne-Siveer » a approuvé ses nouveaux statuts.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral n°2015-D2/B1-025 en date du 19 août 2015 portant modification des statuts du syndicat, il est demandé au Conseil Municipal parmi les deux délégués titulaires actuels, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour siéger au Comité Syndical d'Eaux de Vienne-Siveer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de désigner parmi nos délégués actuels :
 - Monsieur SAUVAITRE Guy, délégué titulaire,
 - Madame BRIZZI Floriane, déléguée suppléante
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Contrat de maintenance : photocopieur école élémentaire

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de maintenance proposé par la Société Central Copie concernant le photocopieur de type SHARP MX 2300W installé à l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de maintenance.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Cotisation à l'Association « Coordination LGV 86 »

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CHAUNAY est membre de l'Association Intercommunale Coordination LGV86 afin de défendre les intérêts des communes traversées par la ligne LGV.

Afin de participer au fonctionnement de cette association, chaque commune est appelée à verser une cotisation de 100 € annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement d'une somme de 100 € pour 2015.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Projet éolien Sauzé-Vaussais-Mairé l'Evescault

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Sauzé-Vaussais et Mairé l'Evescault a été ouverte le 17/08/2015. Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Restauration intérieure de l'église – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation de Maîtrise d'œuvre a été lancée pour les travaux de restauration intérieure de l'église Saint Pierre.

Après examen des offres, Monsieur le Maire propose de retenir Monsieur Guy QUINTRIE LAMOTHE, architecte DPLG à Châtellerault pour un montant d'honoraires s'élevant à 9.10 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir Mr QUINTRIE LAMOTHE pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Rythmes scolaires : Conventions relatives aux activités périscolaires 2015-2016

Monsieur le Maire rappelle que la Commune applique la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2013. Pour la mise en place des activités périscolaires 2015-2016, divers changements sont intervenus. La liste des intervenants extérieurs est arrêtée comme suit :

Activités	Intervenants	Nombre d'heures
Anglais	Mme Susan NEWELL	3 H
Musique	Mme Aline KOROBCZACK	1 H
EPS	Mr Pierre BERTHOMMIER	3 H
Informatique	Mr Luc VERGNAUD	2 H
Théâtre	Mme Pauline GRANGER	1 H
Arts plastiques	Mme Séverine MOREAU	2 H

Chaque intervenant sera rémunéré au taux horaire de 25 €brut.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Fabrication d'abris de bus en bois

Le Conseil Municipal décide le remplacement de 3 abris bus dans les villages de Vant, Bena et Traversay. La fabrication et la pose seront assurées par la structure d'insertion ACTI'START pour un montant de 3 950,00 € TTC.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Remboursement location Salle des Fêtes

Compte tenu du désagrément subit lors de la location de la salle des Associations le 02 août 2015 par Mme GILLES, le Conseil Municipal décide le remboursement du montant de la location, soit la somme de 40 €.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Diagnostic accessibilité et élaboration de l'AD'AP

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont l'obligation de mettre en accessibilité les ERP (Etablissements recevant du public) de la commune.

Monsieur le Maire propose de confier au Bureau SOCOTEC la réalisation dans un premier temps d'un diagnostic des ERP et ensuite l'accompagnement de la commune pour la rédaction de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé).

Les honoraires s'élèvent à 3 160 € HT (8 ERP et 1 IOP) auxquels s'ajoutent en option 350 € HT pour chaque établissement (EHPAD et Foyer de Vie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au Bureau SOCOTEC cette mission.

Continuation de la séance du 29 septembre 2015

OBJET : Questions diverses

Carrelage entrée de la Mairie : accord pour la pose d'un carrelage antidérapant à l'entrée de la mairie par l'entreprise MTC Maçonnerie pour un montant de 600.00 € TTC.

Mise en accessibilité du restaurant Le Central : accord de principe sur le plan d'aménagement réalisé par l'ATD. Cet aménagement sera présenté à l'Architecte des Bâtiments de France et intégré au dossier de mise en accessibilité des espaces publics. Dans la mesure du possible, le coût de cet aménagement sera réduit.

29 SEPTEMBRE 2015

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
SAUVAITRE	Guy	Maire	
BRIZZI	Floriane	1 ^{er} adjoint	
TEXIER	Jean-Louis	2 ^{ème} adjoint	
SOUCHÉ	Guy	3 ^{ème} adjoint	
TARDY	Laurence	Conseillère Municipal	EXCUSEE
DEFORGES	Déborah	Conseillère Municipale	ESCUSEE
GARGOUIL	Jean-François	Conseiller Municipal	
COLE	Della	Conseillère Municipale	
CADIOUX	Henri-Louis	Conseiller Municipal	
MIRBEAU	Michèle	Conseillère Municipale	POUVOIR
GRANIER	Michel	Conseiller Municipal	POUVOIR
PASQUAY	Françoise	Conseillère Municipale	POUVOIR
VANNERON	Michel	Conseiller Municipal	EXCUSE
DESBOURDES	Béatrice	Conseillère Municipale	
TERRANOVA	Jean-Luc	Conseiller Municipal	